

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 425 875 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte annuelle, à l'effet de vous demander, à titre ordinaire annuel, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 29 février 2020, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre société, et à titre extraordinaire, de renouveler différentes délégations de compétence en matière d'augmentation de capital, à consentir au Conseil d'administration, arrivant à échéance cette année et de donner diverses autorisations au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure en cours d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019/2020 ET LES ACTIVITES DU GROUPE :

A. EO2 AUVERGNE : Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage et conditions d'exploitation très favorables

Le fond du marché qui se matérialise par la forte croissance des installations de matériel de chauffage à granulés bois reste très favorable, en dépit de la crise sanitaire. L'augmentation du prix des énergies fossiles sur le dernier semestre a accéléré cette tendance.

L'exercice a été marqué par d'excellentes conditions d'exploitation qui s'expliquent par des taux d'humidité du bois très faibles. La sécheresse des bois favorise les rendements industriels des activités de granulation. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si le phénomène est ponctuel ou s'il s'inscrit dans la durée. Cette sécheresse du bois est très vraisemblablement liée au réchauffement climatique et n'est pas une bonne nouvelle pour l'environnement. Elle génère notamment l'apparition de scolytes qui sont des insectes dits « ravageurs ».

B. WEYA : les résultats de nouveau affectés

C3L, filiale d'exploitation de la société WEYA, enregistre une nouvelle mauvaise année qui a pour origine la cessation de paiement d'un de ses clients ayant engendré un impayé. Depuis, un nouveau client a pu prendre le relai, et une normalisation de la situation est espérée.

WEYA connaît une baisse de chiffres d'affaires et de marge d'exploitation. Cette baisse s'explique par des retards entraînant des décalages de facturation. WEYA a bénéficié d'une reprise de provision ayant pour origine un procès gagné.

C. Renforcement des fonds propres et niveau de trésorerie satisfaisant

Les résultats du Groupe permettent de renforcer les fonds propres d'EO2 qui s'élèvent à 15,9 M€ contre 15,1 M€ en 2018/2019. La trésorerie de clôture du Groupe ressort à 12,4 M€ ; son évolution provient pour partie de la levée d'une nouvelle dette de 7 M€ dans le cadre de la restructuration capitalistique sur la SAS EO2 AUVERGNE.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE EO2 ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. Activité

Au cours de cet exercice, l'activité s'est poursuivie normalement sur la partie exploitation.

La société a procédé à une restructuration financière avec une opération de vente des titres EO2 AUVERGNE à la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale de la SA EO2 à 100 %.

B. Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2019/2020.

C. Évolution du titre sur le marché Euronext Growth

Au titre de l'exercice écoulé, 1 695 532 titres ont été échangés.
Le titre cotait 2,65 € le 1^{er} mars 2019 et 3,59 € le 28 février 2020.

D. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter ses activités :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation de ses clients,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,
- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Développement de nouveaux sites de production de granulés bois sur un même gisement,
- Modification des règles fiscales,
- Risque de remboursement anticipée de la dette de 7 M€ en cas de non-respect des covenants et divers engagements ;
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : d'une manière générale, toutes les hypothèses présentées sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement.



Pour mener à bien cette stratégie, le Groupe EO2 sollicite ses réseaux pour rechercher des cibles dans le domaine de l'entretien et la maintenance dans l'énergie d'une taille comprise entre 1 et 10 millions d'euros en privilégiant les régions Ile de France, Rhône Alpes Auvergne et sud.

G. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

H. Conséquences de la crise liée à la COVID-19

Les comptes sociaux et consolidés du groupe ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a commencé à affecter l'activité du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/2021 et le groupe s'attend à un impact négatif sur les comptes consolidés en 2021.

Compte-tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, le groupe n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes consolidés 2019/2020, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

3. PRISE DE PARTICIPATIONS – CESSIION DE PARTICIPATIONS

La société a pris, au cours de l'exercice, une participation au capital de la SAS DU CHADEAU, société par actions simplifiée au capital de 747 000 euros, ayant siège ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 848 436 804.

La SA EO2 a apporté en numéraire, à la constitution, la somme de cent euros, puis a fait apport en nature à la SAS DU CHADEAU de 1 067 actions de la SAS EO2 AUVERGNE.

Ensuite, la SAS DU CHADEAU a acquis de la SA EO2, les 933 actions restantes composant le capital de la SAS EO2 AUVERGNE.

A l'issue de cette opération, la SAS DU CHADEAU détient 100 % des titres de la SAS EO2 AUVERGNE et en a par suite pris le contrôle, tandis que la SA EO2 détient 100 % des titres de la SAS DU CHADEAU.

4. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, EN 2019-2020

- SA WEYA :

Capital détenu : 54,39 %
Exercice clos le 29-02-2020 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 2 659 966 €
→ Résultat : 103 540,15 €

- SAS DU CHADEAU :

Capital détenu : 100 %
Exercice clos le 29-02-2020 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
→ Résultat : -113 334,54 €

E. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.

S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.

Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses principales filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité civile après livraison/après réception.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens corporels, incorporels et aux bâtiments.
- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme, tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.
- Assurance-crédit client.
- Frais de réhabilitation d'image et frais de prévention.

F. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société EO2 a annoncé en juin 2020 la prise de contrôle (51 %) de la société SVM, société par actions simplifiée spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz. L'acquisition des 2 500 actions composant le capital social de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, au capital de 40 000 euros, ayant siège 165, Rue de la belle étoile Paris Nord II – Business Park, bâtiment 4 à ROISSY-EN-France (95700) et immatriculée au R.C.S Pontoise sous le numéro 339 669 509, a eu lieu le 26 mai 2020.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Le projet porté par le Groupe est de rapidement contrebalancer les activités de granulation bois avec celles liées aux services énergétiques. Il s'agit à échéance 3 ans de porter à 20 millions d'euros le chiffre d'affaires des activités dans les services énergétiques.

- SAS EO2 AUVERGNE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)

Exercice clos le 29-02-2020 :

→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 19 077 191 €

→ Résultat : 1 825 740,24 €

5. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Il ressort les chiffres suivants des comptes de l'exercice clos le 29 février 2020, en comparaison avec ceux de 2018-2019 :

Nous avons enregistré au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires hors TVA de 257 039 € contre 377 558 € en 2019, en recul de 31,9 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 278 172 € contre 399 198 €, en baisse de 30,3 %.

Les charges d'exploitation représentent 1 185 589 € contre 1 162 020 €.

- * les charges externes, hors sous-traitance, totalisent 322 661 € contre 353 163 €.
- * les charges de personnel représentent 776 074€, contre 560 418 €. Depuis le 1er janvier 2019, le C.I.C.E a été remplacé par une baisse des charges patronales.
- * la dotation aux amortissements s'élève à 8 357 € contre 17 369 €.
- * La dotation aux provisions s'élève à 62 042 € contre 93 787 €.

Le résultat d'exploitation ressort négatif à 907 416 € contre un résultat négatif de 762 823 €, en hausse de 10,8 %.

Les produits financiers s'élèvent à 9 145 € contre 8 291 € et les charges financières à 0 € contre 175 423 €.

Quant au résultat exceptionnel, il ressort positif à 6 366 523 € contre un résultat exceptionnel négatif de 78 488 €. Il provient essentiellement de plus-values sur cession des titres de participation représentant une fraction du capital de la SAS EO2 AUVERGNE à la SAS DU CHATEAU.

Après comptabilisation d'une charge d'intégration fiscale de 596 324 €, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6 064 576,04 € contre une perte de 511 227,92 € au 28 février 2019.

L'application des articles 223 quater et 39-4 du CGI d'une part, et des articles 223 quinquies et 9-5 du CGI d'autre part, n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices.

Au 29 février 2020, le bilan de la société se totalise à 12 697 123 € contre 6 279 622 € en 2019. Sa structure financière est équilibrée, les capitaux propres couvrant l'actif immobilisé net.

Il a été réalisé des investissements pour un montant 2 922 € correspondant à du matériel informatique et des immobilisations financières pour 746 900 €, soit les prises de participations rappelées au paragraphe 3 ci-dessus.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019-2020, à savoir 6 064 576,04 €, ainsi qu'il suit :

Bénéfice.....	6 064 576,04 €,
- au compte « report à nouveau ».....	4 333 661,86 €,
En vue d'absorber les pertes antérieures,	
- au compte « autres réserves », le solde	1 730 914,18 €.

Nous vous rappelons, comme le prescrit la loi, qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice 2016/2017, il a été versé un dividende de 0,1419 € par action,
- au titre de l'exercice 2017/2018, il n'a été distribué aucun dividende,
- au titre de l'exercice 2018/2019, il n'a été distribué aucun dividende.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

8. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 29 février 2020.

A la clôture de l'exercice, la participation au capital des salariés était nulle.

Au dernier jour de l'exercice, la Société n'avait pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise (PEE). Ainsi, aucune action n'était détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail.

9. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est précisé que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes n'arrivent pas à expiration cette année.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 8 octobre 2019, a autorisé le rachat par la société de 78 129 actions nominatives, soit 3,22 % du capital social, détenues par M. Guillaume POIZAT, au prix de 3,50 € par action, soit un montant global de 273 452 €.

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent mentionner, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, pour les fournisseurs et pour les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Le tableau regroupant ces informations figure ci-dessous.

12. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

A. Périmètre de consolidation

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Raison sociale	%d'intérêt		%de contrôle		Adresse	Siren
	2020.02	2019.02	2020.02	2019.02		
EO2					36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169932
					Société mère	
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLESUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791800733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511315046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colone Rabler 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00		100,00		ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804

B. Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 à L. 233-28 et R. 233-3 à R. 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24 450 K€ et les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1 722 K€ donnant un total de produits d'exploitation de 26 172 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 24 998 K€ donnant un résultat d'exploitation de 1 174 K€.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

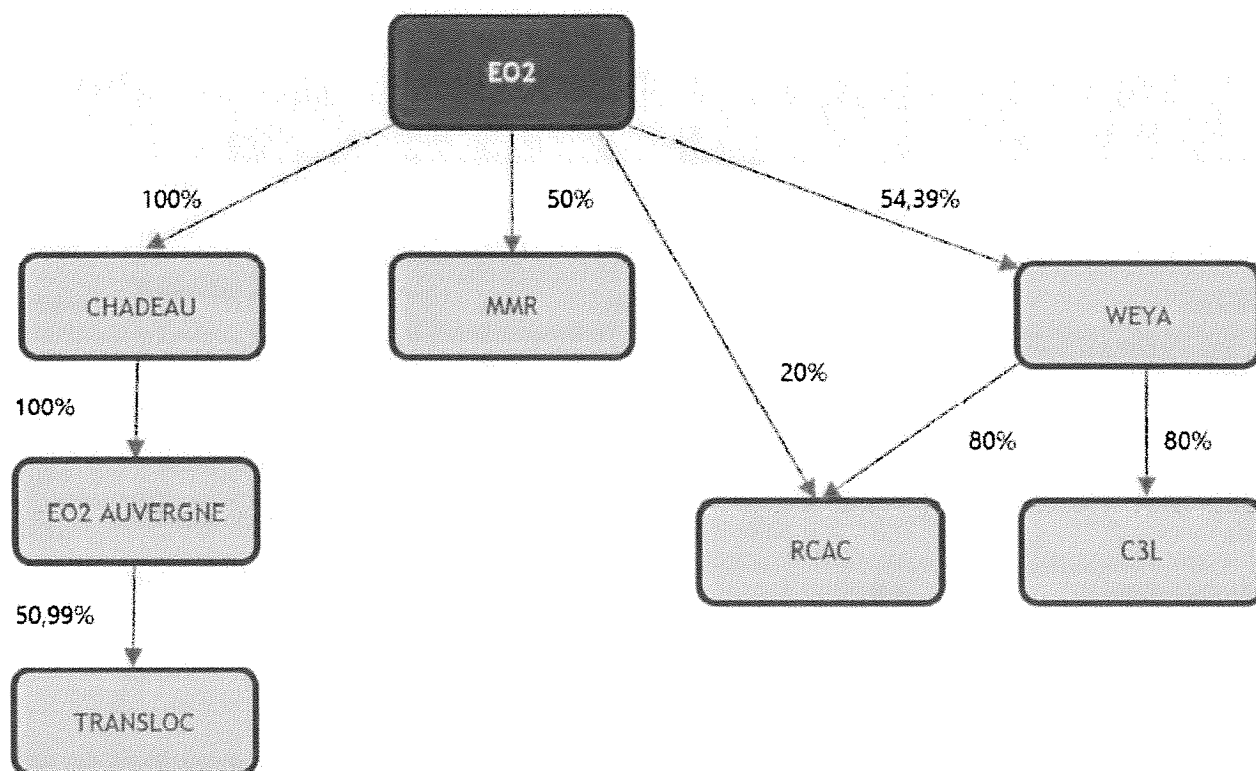
- ❖ les achats de matières premières et variation de stocks pour 11 429 K€,
- ❖ les autres achats et charges externes pour 7 878 K€,
- ❖ les impôts et taxes pour 279 K€,
- ❖ les salaires et charges pour 3 145 K€,
- ❖ la dotation aux amortissements des immobilisations pour 2 268 K€ .

Après prise en compte du résultat financier de -271 K€, le résultat courant des entreprises intégrées est de 903 K€.

Après affectation du résultat exceptionnel de 566 K€ et de l'impôt sur les résultats de 182 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 1 295 K€ et le bénéfice net part du groupe de 1 199 K€.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 15 984 K€ et la trésorerie à 12 473 K€.

C. Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2



D. Présentation des comptes annuels d'EO2 AUVERGNE

Située à Saint-Germain-près-Herment, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100 % de la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale à 100 % de la maison mère EO2.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 29 février 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 19 077 191 € se décomposant en vente de marchandises pour 197 459 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 18 867 112 € et prestations de service 12 619 €. Le chiffre d'affaires est en baisse de 1,59 % par rapport à l'exercice précédent.

A cela il faut ajouter la variation du stock pour 1 164 468 €, et prendre en compte les reprises sur amortissements et provisions pour 133 828 € et des autres produits pour 32 € formant un total de produits d'exploitation de 20 375 519 € en en augmentation de 12,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 670 914 € et sont en augmentation de 6,85 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 201 919 €,
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 9 479 369 €,
- Autres achats et charges externes : 6 193 629 €,
- Impôts et taxes : 245 707 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 224 337 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 679 398 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 704 604 €, soit une augmentation de 76 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de -21 981 €, le résultat courant avant impôt est de 2 682 623 €.

Un résultat exceptionnel de -57 127 € vient s'ajouter et l'impôt sur les sociétés s'élève à 799 756 € donnant un bénéfice de l'exercice de 1 825 740,24 €, en augmentation de 65 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 29 février 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 14 781 620 €. Il se compose de façon schématique de 3 781 280 € d'actifs immobilisés et de 10 981 579 € d'actifs circulants dont 3 590 346 € de stocks.

Le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 5 283 383 €.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2, ainsi que, depuis le 31 juillet 2020, entre les sociétés SAS DU CHADEAU et EO2. Le compte courant d'associé représente 3 658 951 €. Il n'a pas donné lieu à versement d'intérêt pour cet exercice.

E. Présentation des comptes annuels de WEYA

La Société Anonyme WEYA est filiale d'EO2 à 54 %. Elle est cotée sur le Marché Euronext Access. Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/2020 s'est élevé à 2 659 966 €. Après la production immobilisée pour 93 173 €, des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 139 620 € et des autres produits pour 892 €, le total des produits d'exploitation ressort à 2 893 652 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 828 395 € et le résultat d'exploitation ressort à 65 257 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 455 368 €,
- Autres achats et charges externes : 1 806 899 €,
- Les impôts et taxes : 7 740 €,
- Salaires et charges sociales : 473 754 €,
- Dotation aux dépréciations sur actif circulant : 50 408 €,
- Dotation aux provisions : 25 334 €.

Le résultat financier ressort à 18 059 €, le résultat courant avant impôt à 83 316 €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 20 224 €, le bénéfice de l'exercice est de 103 540,15 €.

F. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 611 178 € et les reprises sur provisions et autres produits à 68 354€. Le total des produits d'exploitation ressort à 1 679 546 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 686 085 € et le résultat d'exploitation ressort à - 6 539 €.

Après prise en compte du résultat financier de -2 056 € et du résultat exceptionnel de 72 666 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 64 071 €.

G. Présentation des comptes annuels de RCAC

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20 % et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 29 février 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 183 168 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 159 224 €, les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises et de matières premières : 59 556 €,
- Autres achats et charges externes : 60 797 €,
- Dotation aux provisions : 3 386 €,
- Autres charges : 35 104 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 33 690 €.

Après prise en compte d'un résultat financier de -28 180 €, essentiellement constitué d'intérêts d'emprunt, le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 510,68 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA et le réseau de chauffage avec la délégation de service public associée.

H. Présentation des comptes annuels de MMR

La société M.M.R. est une SARL au capital social de 245 000 €, filiale de la SA EO2 à 50 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Au 29 février 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 804 639 € se décomposant en 1 398 292 € de vente de marchandises, 367 975 € de production de biens et 38 373€ de production de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 841 988 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 867 191 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 000 062 €,
- Achats de matières premières : 218 128 €,
- Autres achats et charges externes (dont les redevances de crédit-bail) : 300 865 €,
- Impôts et taxes : 5 988 €,
- Salaires et charges : 250 377 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 53 096 €,

donnant un résultat d'exploitation de - 25 203 €.

Après prise en compte du résultat financier de - 3 723 € et d'un résultat exceptionnel de 292 943 € provenant d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 305 515 € consenti par la société VIS LIGNUM, le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 264 017 €.

I. Présentation des comptes annuels de C3L

La société C3L est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 € détenue à 80 % par WEYA et à 20 % par VEOLIA EAU.

Elle a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 911 047 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 228 037 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 386 558 €,
- Autres achats et charges externes essentiellement constitués de la sous-traitance VEOLIA et Weya et d'un crédit-bail mobilier : 732 686 €,
- Dotation aux dépréciations clients : 76 100 €
- Dotation aux provisions : 28 419 €

donnant un résultat d'exploitation de -285 744 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 33 354 €, le résultat courant avant impôt est de - 252 390 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 176 000 €, la perte de l'exercice est de 76 390 €.

13. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 29 février 2020, la société détenait 135 212 actions en propre, soit 5,57 % du capital social.

14. INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux stipulations de l'article L. 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 :

- 135 869 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 3,4882 €.

- 133 758 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 3,4922 €.

Au démarrage du contrat, le 9 septembre 2014, le compte de liquidité était détenteur de 11 430 actions. Le 29 février 2020, le compte de liquidités était détenteur de 17 958 actions.

15. REGLES ET METHODES COMPTABLES

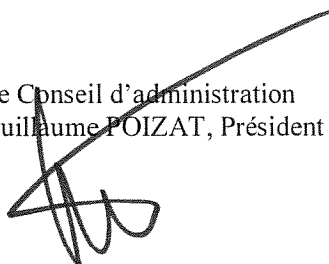
Les comptes 2019-2020 qui vous sont présentés et que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

16. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Votre Conseil vous invite maintenant à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à MALAKOFF,
Le 12 août 2020

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					13	-					7
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	416	11 836	19 070	5 888	4 800	41 594	-	-	-	-	30 250 TTC	30 250 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	1 %	3 %	6 %	2 %	1 %	12 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>							-	-	-	-	9,81 %	9,81 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	-						11					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	-						110 382 TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="radio"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="radio"/> Délais légaux : <i>(préciser) 60 jours</i>						<input type="radio"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="radio"/> Délais légaux : <i>(préciser) 60 jours</i>					